

	Le Mot du Maire	4
	Parlons-en	4
	Retour en images	6
	Infos	12
	Etat Civil	12
	Concours Maisons Fleuries	14
	Les écoles	18
	Bibliothèque G.Montier	18
	La note de l'archiviste	19
A	Tableau des associations	22
	Associations	
	As.C.A.Lit.	23
	Colori'Hez	24
_	La Fourmilière	26
	La Carpe Neuvilloise	29
	La Neuville en Famille	30
K	ASNH Football Team Oise Organisation	$\frac{30}{31}$
	5	
F	Délibérations	32

Page 4 Bulletin Municipal

Le Mot du Maire

Voici votre bulletin municipal d'été que nous avons souhaité, comme à l'habitude, fourni en reportages et photos afin que chacun d'entre vous puisse se retrouver dans les activités associatives ou communales, ou s'imprégner de la vie Neuvilloise pour ceux et celles qui viennent s'installer dans notre village...

Je serai bref dans mes propos, je vous propose de retrouver l'actualité communale dans la rubrique «PARLONS-EN!!», qui nous permettra désormais de vous faire un point rapide des principales réalisations ou des projets en cours.

Je reste, avec l'équipe municipale, à votre écoute et vous souhaite à tous de profiter au maximum des saveurs de l'été.

Cordialement à tous.

Le Maire, Jean-François DUFOUR.



Rue de la Fontaine:

Les travaux sont terminés. L'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques ainsi qu'une reconfiguration complète de la voirie ont été réalisés. La mise en valeur nocturne de la Fontaine St Louis a été prévue (nous devrons réfléchir dans des projets futurs à une réfection du site et à la poursuite de sa mise en valeur).







Accueil périscolaire et cantine :

L'accueil périscolaire a connu ses prémices lors de l'année scolaire 2009/2010. 33 enfants étaient inscrits. En septembre 2010, pour la nouvelle saison scolaire, la cantine scolaire sera mise en place de façon provisoire dans notre salle des fêtes rénovée, dans l'attente de la construction d'un bâtiment destiné à recevoir les deux activités (accueil périscolaire et cantine), projet pour lequel le Conseil Général de l'Oise a déjà répondu favorablement pour l'attribution de subventions.

Reconstruction de la station d'épuration :

Où en sommes-nous ? Nous pouvons dire que ce projet sur lequel nous souhaitons avancer depuis près de 10 ans avance enfin...

Une première étude est en cours (coût : 17 065 € H.T financé en partie par l'Agence de l'eau et le Conseil Général de l'Oise). Celle-ci a pour mission principale d'envisager les différentes alternatives possibles pour notre commune sur les choix possibles du traitement de nos eaux usées, à savoir reconstruction d'une station, seul ou avec une autre commune, ou d'emmener nos effluents vers d'autres sites d'épuration déjà construits.

Il s'avère que nous nous tournons vers une reconstruction, mais sur un site plus éloigné des habitations. Cette station regrouperait la Neuville-en-Hez et Litz permettant ainsi de réduire les coûts de construction et de fonctionnement pour nos deux communes. Ce projet est estimé entre 1.5 et 2 millions d'euros, ce qui vous l'aurez compris aura une incidence obligatoire sur le prix du m3 d'eau. Nous incitons nos habitants d'ores et déjà à prendre en considération cet état de fait et à limiter leur consommation ou, lors d'installations nouvelles d'appareils électroménagers, d'être attentif à leur consommation.

D'autres études obligatoires, étude géotechnique (choix d'implantation de la station), étude de l'intégralité de notre réseau d'assainissement sont également prévues. Difficile de dire avec précision à quelle date sera posée la première pierre, ni à quelle date cette future nouvelle station fonctionnera.

Comme je l'ai déjà précisé à plusieurs reprises, malgré toute la volonté de l'équipe municipale à faire cesser les nuisances désagréables de notre station vétuste, nous ne sommes pas maître des contraintes imposées pour la construction d'une station d'épuration. Au quotidien, nous continuons de réaliser tous les entretiens de notre station et ce afin de réduire au maximum les difficultés rencontrées, malgré un impact financier toujours en hausse.

Suivez vos consommations d'eau!

Trop souvent nous ne surveillons pas nos consommations d'eau et nous ne nous assurons pas du relevé régulier de ces consommations, entraînant parfois des factures excessives. Votre compteur est relevé en juin et en décembre par la société des eaux.

En cas d'absence, la société vous laisse une carte sur laquelle il vous est demandé de noter le relevé de votre consommation d'eau, puis de retourner cette carte au plus vite par la Poste.

Sur votre compteur, les chiffres noirs correspondent aux m3 qui sont retenus pour la facturation. Les chiffres rouges vous permettent de voir le détail de votre consommation en litres. Sur votre carte, vous devez uniquement écrire les chiffres noirs. Si vous ne renvoyez pas la carte, vous risquez d'être facturé par estimation, qui ne correspondra pas à votre consommation réelle.

Savez-vous ce que coûtent les fuites d'eau?

- 1 robinet qui goutte 4 litres/ heure = 35 m3 par an, soit 106,71€ par an
- 1 mince filet d'eau qui fuit 15 litres/heure = 130m3 par an, soit 396,37€ par an
- 1 chasse d'eau qui fuit 25 litres/ heure = 220 m3 par an, soit 670,78€ par an

Prix moyen de 3,05€ le m3, sachant que ce prix varie d'une commune à l'autre.



Page 6 Bulletin Municipal

3 mars : la Soirée Neuvilloise



Retions

Les nouveaux habitants de la commune



Les lauréats du concours des Maisons fleuries 2009



Les Présidents d'associations Neuvilloises



Les Médaillés du travail : À gauche : Michel MAHON, médaille Grand or À droite : Francis LEBRUN, médaille Vermeil



Laurent DE BISSCHOP (à gauche) et Claude SITRUK (au centre) récompensés pour leurs exploits sportifs en présence d'André VANTOMME, Conseiller Général et Sénateur

EXPLOITS SPORTIFS

Claude SITRUK

CHAMPION ET RECORDMAN DU MONDE

2009 « Toutes Catégories » à l'Indice de Performance Développé Couché

Laurent DE BISSCHOP
CHAMPION ILE DE FRANCE
en doublette
Bowling et Sports de Quilles 2009

: la Balade en forêt de Hez-Froidmont

La 29ème édition de la Balade en Forêt de Hez-Froidmont a connu cette année encore la réussite qu'on lui connait, malgré une légère baisse de fréquentation due, de notre avis, à l'hiver froid et surtout ce vent intense le jour même, qui a rebuté à s'inscrire les familles avec les enfants en bas âge.

Nous ne serons pas innovants en remerciant comme à l'habitude tous les bénévoles (environ 60) qui ont consacré leur temps pour accueillir les 2 454 participants, dans la convivialité, avec il faut le rappeler, une inscription gratuite et la carte souvenir que le club cyclotouriste de Sacy le Grand est heureux de vous offrir avec ce bulletin municipal.

Bilan de la 29ème édition

2 454 participants

dont 1 130 Féminines, 286 moins de 18 ans, 72 plus de 70 ans, 342 clubs ou communes représentés dont 59 hors de l'Oise.

MARCHE	\mathbf{VTT}
4 km : 365	15 km: 76
9 km: 708	25 km: 100
15 km : 681	40 km : 136
$25~\mathrm{km}:141$	50 km : 142
TOTAL: 1 895	TOTAL: 454

CYCLO: 105

43 002 kilomètres parcourus

Un petit mot pour saluer les doyens de cette 29ème édition

Gaston CAMUS, La Neuville-en-Hez, 89 ans. 9km **Robert MONTY**, 85 ans, 2ème plus âgé. 4 km



Pierre et Louisette BOURBIER, 85 et 79 ans. 4 km



Paulette CARTON, 79 ans. 4 km



➤ Jean-François DUFOUR, créateur de la Balade en forêt de Hez, a tenu à recompenser particulièrement Francis CONGY de Maignelay, l'un des doyens, au titre de ses nombreuses participations et de son implication bénévole.

Tournons-nous de suite vers 2011 et la 30ème édition. La 30ème, cela se fête et nous vous espérons nombreux à saluer cet anniversaire.

Alors retenez la date : DIMANCHE 13 MARS 2011.

Amicalement à tous

J.F DUFOUR

Responsable de l'organisation

Page 8 Bulletin Municipal



Rettow



<u>5 mars</u>: les enfants des écoles ont participé au reboisement d'une parcelle de bois située près de l'étang communal





ler mai : la fête du Muguet, élection de Miss Muguet et tournoi de football

Miss Muguet 2010 : Hélène RIEGER 1ère Dauphine : Aurélie BOURDET 2ème Dauphine : Brenda VOLCKAERT



7/9 mai : exposition de peintures COLORI'HEZ



9 mai : marché d'échange de plantes et concours d'épouvantails de la FOURMILIERE

29 et 30 mai : L'Oise verte & bleue

5ème édition

Organisée sur l'ensemble du département, la Neuville-en-Hez était comme les années passées un des sites les plus importants d'accueil avec diverses activités. Fort moment de rencontre, autour du site Statue et Fontaine Saint Louis, entre les habitants mais aussi les visiteurs (environ 3 000 sur les 2 jours).

En passant entre autres de l'atelier floral à l'expo photos, chez nos artistes/artisans d'art, par l'arbo escalade ou les différentes activités proposées par les associations, le choix proposé était large.

Ces deux journées d'accueil n'auraient pu être organisées sans le dévouement de 80 bénévoles, auxquels se sont associés une bonne partie de l'équipe municipale. A noter l'imprégnation importante du Conseil Général de l'Oise et de Oise Tourisme (ex Comité Départemental de Tourisme de l'Oise) envers cette manifestation à caractère départemental et plus particulièrement vers le site de la Neuville en Hez.

N'oublions pas pour la mémoire de notre village, la découverte d'une grenade datant de la 1ère guerre mondiale, lors de la chasse au trésor du samedi après midi. Parfaitement ancrée dans les racines des charmilles situées autour de la statue St Louis, elle fut retirée par les démineurs venus de la capitale Picarde. Aux dires de nos anciens, aucun souvenir d'avoir découvert une grenade dans notre village ou dans les proches alentours...



L'atelier floral proposé par Virginie VILLETTE



Exposition de photos présentée par Yves Lacoutière et Christophe Crognier, et l'association



Stand de poterie avec LA FOURMILIERE





Course des écoles de cyclisme de l'Oise

Page 10 Bulletin Municipal

6 juin : Fête de la moto

Belle réussite de la fête de la moto. Malgré un début de matinée contrarié par de grosses averses, les motards sont arrivés en nombre pour le parcours rando, ramenant avec eux un soleil ardent et chaud.

Le show moto de l'après-midi, les exposants, ont drainé une foule importante.

L'association nous communiquera en début d'automne les chiffres exacts de la participation, des finances et du bénéfice dégagé en faveur de l'association REV'HEILLES pour la greffe de moelle.

Rettout















13 juillet : retraite aux flambeaux











Page 12 Bulletin Municipal

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

E 10H30 A 12H15
E 15H00 A 20H00
E 15H00 A 17H45
E 15H00 A 17H45
E 11H00 A 12H00
]



A NOTER: la mairie est fermée le mercredi

PERMANENCE DES ELUS

Permanence du Maire, Jean-François DUFOUR (06.50.71.56.90) et/ou du 1er Adjoint, Jacques LEFORT : le mardi, de 18H30 à 20H00.

Permanence du 2ème Adjoint Gérard DUCOLLET et/ou du 3ème Adjoint, Angélo VENTURINI : le samedi, de 11H00 à 12H00.



Naissances

Noa LE MEIGNEN, Malo ARNOUT- - L'INSTRUISEUR,



Décès

Jean-Marie DESTREE, le 26 février 2010 Lucien PAUL, le 26 février 2010 Renée PIERDA veuve LEROUX, le 14 mars 2010 Michel GOUTORBE, le 3 juillet 2010











En raison du 15 août et de la fête communale, la mairie sera fermée les samedis 14 et 21 août prochains.

Madame STANNARD vous recevra sans rendez-vous à la mairie de 15h à 17h les 14 et 28 septembre 2010. Elle vous reçoit également sur rendez-vous le jeudi après-midi à la Maison de la Solidarité et des Familles à Clermont (tél 03.44.10.78.30).

Voici les horaires d'ouverture de la piscine de Bresles pendant les vacances scolaires :

LUNDI / MARDI / MERCREDI : de 14h à 19h30

JEUDI: de 12h à 13h, de 14h à 19h30

VENDREDI : de 14h à 20h

SAMEDI: de 10h à 12h, de 14h à 19h

DIMANCHE: de 9h à 10h (grand bassin), de 10h à 12h, de 14h30 à 18h



L'association est à la recherche d'un garde pêche pour l'année 2011. Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter Monsieur Gilles HENON au 03.44.78.00.85 ou par le biais de la mairie.

Une dernière réunion pour les inscriptions à l'accueil périscolaire et la cantine, pour l'année 2010/2011, aura lieu à la salle des fêtes **le mercredi 25 août à 18h.**Merci de vous munir des dossiers et des pièces obligatoires pour valider l'inscription.



La Caisse d'Assurance Retraite et la Santé au Travail (Carsat) Nord-Picardie lance la 3ème édition de son concours « retraite et bénévolat » à partir du 15 juillet 2010. L'objectif est d'encourager et valoriser le bénévolat à la retraite tout en aidant les associations, créatrices de lien social. La date limite de réception des dossiers de participation est fixée au 30 septembre 2010.

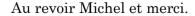
Dossier à retirer - dans les agences retraite de la Carsat Nord-Picardie

- par téléphone au 3960, sur le site www.carsat-nordpicardie.fr
- par courrier à la Carsat Nord-Picardie, département Communication, 11 allée Vauban, 59662 Villeneuve d'Ascq cedex.

Un agent Veolia Eau passera à votre domicile afin de relever votre compteur d'eau entre le 26 août et le 2 septembre. Merci de prendre les précautions utiles si vous êtes propriétaires d'un chien et de permettre l'accès à votre compteur en le libérant de tout encombrement. VEOLIA EAU: 0810 108 801 www.veoliaeau.fr

Michel GOUTORBE nous a quittés.

Arrivé à La Neuville-en-Hez voici une vingtaine d'années, Michel, au caractère bien trempé, certes, était aussi un homme sympathique et bénévole. C'est ainsi qu'il a servi de son temps pendant de nombreuses années la Croix Rouge Française, mais aussi les associations Neuvilloises, le Club Saint Louis, la Carpe Neuvilloise où il était l'an passé encore garde-pêche, présent à la Balade en forêt de Hez ou encore signaleur aux courses cyclistes du village, sans oublier sa passion pour la chasse.





Page 14 Bulletin Municipal

Concours des maisons fleuries



VOICI LES LAURÉATS DU CONCOURS 2010 :

N°	NOM	ADRESSE
1	Monsieur et Madame STOOP	2 rue du Clos à Boeuf
2	Monsieur et Madame BLIN	27 rue des Sorbiers
3	Monsieur et Madame DEGOUY	4 A rue du 8 mai 1945
4	Monsieur GRADEL et Mme BOUCHENEZ	16 rue Eugène Corbillon
5	Monsieur et Madame VERHALLE	26 rue des Sorbiers
6	Monsieur et Madame SOREL	79 rue du Général de Gaulle
7	Monsieur et Madame LECRUX	17 chemin du Marais
8	Monsieur et Madame DELAFRAYE	2 rue des Plois
9	Madame Isabelle TESSIER	4 rue du 8 mai 1945
10	Monsieur DEGRAVE et Madame DUBOIS	6 ruelle des Essarts

PRIX D'HONNEUR: Monsieur et Madame CHEVALIER, 29 rue des Sorbiers

Nous remercions les membres du jury qui ont participé à cette élection : Jeanne CAROFF, Corinne BOMPIERRE, Nadège FONTAINE, Virginie AUVRE, Nathalie KOWAL-LAMBLA, Roger MATHIEU et Denis VICTOR.

Ainsi que les élus qui les ont accompagnés : Catherine MATHIEU, Arnaud DEVISSCHER, Gérard DUCOLLET et Angélo VENTURINI.





En période de fortes chaleurs ou de canicule

Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.







Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Enfant et adulte
Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.



Je ne reste pas en plein soleil.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.







Je ne consomme pas d'alcool.



Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je prends des nouvelles de mon entourage.



En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15.

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (Appel gratuit) www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr ou 32 50 (0,34e/minute)









OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT / OPAH

Bénéficiez d'aides financières pour les travaux d'amélioration de votre logement!

La Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis s'implique depuis de nombreuses années dans le domaine de l'habitat. Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat la démarré au 1er janvier 2010, pour une durée de 3 ans.

Le CALPACT/H&D de l'Oise a été choisi pour en assurer le suivi.

Cette opération permet de mobiliser des aides financières importantes en vue d'améliorer le confort des logements, de lutter contre la précarité énergétique des logements, de remettre sur le marché des logements vacants, de produire des logements à loyer maîtrisé, de rénover et mettre en valeur les façades des habitations.

DES AIDES POUR QUELS TRAVAUX ?

SI vous envisagez les travaux suivants : chauffage, électricité, plomberie / sanitaire, toiture, adaptation au handicap, travaux d'économies d'énergie, agrandissement ou aménagement de combles, de rénovation de façades.....

DANS QUELLES CONDITIONS?

Vous êtes propriétaire occupant :	Vous êtes propriétaire bailleur :
) Votre logement doit être achevé depuis plus de 15 ans (plus de 30 ans pour les façades)) Votre logement doit être achevé depuis plus de 15 ans et les travaux doivent être réalisés (fourniture et pose) par un professionnel du bâtiment
) Les travaux doivent être réalisés (fourniture et pose) par un professionnel du bâtiment.	-) Votre logement doit être loué à titre de résidence principale durant 9 ans
 Les aides sont soumises à des conditions de ressources (sauf pour les façades)) Conditions de loyers et de ressources des locataires pour certaines subventions

QUI CONTACTER ?

Le CAL PACT et HD de l'Oise - Adresse : 28 Rue du Pont d'Arcole à BEAUVAIS Mail: calpact.beauvais@wanadoo.fr

Référents: Mme DELCORPS / 03 60 36 41 03 (pour les propriétaires occupants en activité)

Mme SARING / 03 60 36 41 02 (pour les propriétaires occupants à la retraite)

Mme PERLA / 03 44 12 40 10 (pour les propriétaires bailleurs)

Permanences: A BRESLES, le 1st et 3^{ème} mardi du mois de 15h à 17h (locaux de la Communauté de Communes)

Chaque organisme financier ayant défini sa liste de critères, il est important de se renseigner avant de démarrer les travaux



DECHETS VERTS

Les membres de la Commission ordures ménagères ont planché afin de trouver des solutions et d'éviter un coût supplémentaire aux familles Neuvilloises et des 12 autres communes de la CCRB.

Ainsi, il a été décidé d'élargir le temps d'ouverture des déchetteries vertes dont celle de la Neuville-en-Hez et de supprimer le ramassage des déchets verts mélangés aux ordures ménagères (sachez que le coût du traitement des déchets verts au kilo est 4 fois moins cher que le même poids en ordures ménagères!!).

Je partage le sentiment qu'il fallait sensibiliser la population avec un délai plus long mais les contraintes budgétaires sont ce qu'elles sont, et nous devons chacun effectuer un effort de solidarité.

Je proposerai aux membres de la Commission de la CCRB d'étudier la possibilité de proposer à ceux qui en feraient la demande, des sacs réutilisables pour le transport des déchets verts et de recenser les foyers qui seraient intéressés par un composteur à domicile.

Du nouveau du côté de la collecte de déchets verts

Je reviens sur un sujet où quelques Neuvillois nous ont interpellé sur la décision de notre Communauté de Communes de ne plus ramasser les déchets verts (tonte de pelouse, feuilles, branches..) avec la collecte des ordures ménagères du mardi matin.

Deux informations ont été données par la Communauté de Communes dans chaque boîte aux lettres de nos habitants. Mélangées aux nombreuse publicités reçues chaque semaine, ces informations sont parfois passées inaperçues.

La raison première est simple :

Notre Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis est une des seules communautés de notre département à ne pas avoir instauré de taxe annuelle sur les ordures ménagères qui se monte à plusieurs centaines d'euros très près de chez nous. Je précise qu'il n'est pas prévu que notre commune collecte les déchets verts, le traitement de l'ensemble des déchets est de la compétence de notre communauté de communes, et même si c'est hors de question, sachez qu'une commune ne peut prendre en partie ou en totalité une compétence donnée à une communauté de communes.

Le Maire, Jean-François DUFOUR.

Les points d'apport volontaire Lafraye Velennes Haudivillers Fouquerolles Le Fay St Quentin Rémérangles Laversines Bresles Rue 2 déchetteries St Pierre La Neuville en Hez 1 déchetterie Bailleul 2 Points-propres Environnement DMS 4 Points Huile 1 Point d'apport de déchets verts Colonnes à verre

POINT DECHETS VERTS LA NEUVILLE EN HEZ

Lundi 17h30 - 19h00 Mercredi 17h30 - 19h00 Samedi 9h00-12h00 et 14h00-17h00 Page 18 Bulletin Municipal



Voilà encore une année de passée, l'heure des bilans et des remerciements a sonné.

L'année prochaine, l'école gardera le même effectif que cette année : 93 élèves qui seront répartis en quatre classes (PS/MS, GS/CP, CE1/CE2, CM1/CM2), la cantine et le périscolaire y sont pour beaucoup, merci à Monsieur le Maire et aux parents. A ce propos, il faut souligner l'investissement des parents d'élèves (souvent les mêmes), leur combat pour garder l'école du village ouverte, pour participer aux activités scolaires, car ne l'oublions pas, la vie d'un village passe souvent par son école.

Les enfants, l'équipe enseignante et moi-même voudrions remercier : Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux, les secrétaires qui mettent tout en œuvre pour satisfaire nos nombreuses requêtes : financières (comme l'achat de manuels scolaires pour le cycle 3, transport en car pour aller voir une pièce de théâtre), travaux...

Je ne peux oublier de remercier les associations du village qui sont toujours présentes quand on a besoin d'elles.

Je pense également à mes collègues et aux ATSEM qui effectuent leur travail d'une manière remarquable.

Après ces remerciements, il ne me reste plus qu'a vous souhaiter de bonnes vacances à tous et vous donner rendez-vous à la rentrée (le 2 septembre à 8h20) dans la cour de l'école.

Mme LESPAGNOL, Directrice de l'école de la Neuville en Hez.



La bibliothèque municipale poursuit son activité de prêts de livres, en diversifiant ses collections, romans, documentaires, vie privée, cuisine, etc...

Le 12 mai, un atelier de bricolage a été animé par une illustratrice de livres pour enfants qui a expliqué son travail d'illustration ainsi que les différentes étapes de l'élaboration d'un livre. Les enfants ont réalisé un petit personnage à partir de matériaux de récupération. Cette animation a été organisée avec le concours du service culturel de la C.C.R.B.

Comme chaque année au mois d'octobre se dérouleront les activités de LIRE EN FETE, cette année sur le thème de la musique. La clôture de cette animation se déroulera cette année le 16 octobre dans la salle des fêtes de La Neuville-en-Hez. Différents ateliers seront organisés au cours de cette journée, puis la découverte de différents instruments de musique, animée par des musiciens de l'Harmonie municipale de Clermont.

La bibliothèque municipale sera fermée du 5 août au 3 septembre. Bonnes vacances à tous!

Colette MERMA et Elisabeth RABOURDIN.

La note de l'archiviste

Sur une étagère, pleine de poussière, encombrée de documents relatifs à des travaux de réfection de rues, à l'élection présidentielle de 1981 ou encore à la déviation de notre nationale, sur cette étagère donc, trône une coupe. Une belle et vieille coupe gagnée par on ne sait qui ni pour on ne sait quoi.

Derrière la dite coupe, un paquet attire mon attention. Ce paquet est entouré de papier kraft et le tout, maintenu par une bonne corde. Des paquets comme celui-ci, il y en a sur toutes les étagères.

Est-ce la coupe ou ce bout de paquet dépassant si discrètement de ce tas de documents, je ne sais pas. Mais c'est par le contenu de cette étagère que j'ai commencé le tri des archives. Imaginez mon émotion, à l'ouverture de ce paquet, lorsqu'apparaissent de vieux documents et sur ces vieux documents, le nom de La Neuville en Hez et celui de La Rue Saint Pierre.

Ce qui est terrible dans le tri des archives, c'est qu'au détour de chaque document à répertorier, la curiosité fait place à l'intérêt porté au document qui fait place, lui, à une avidité à savoir et savoir encore. Cependant, il a fallu raison garder et continuer ce travail si nécessaire, tant à la marche administrative de notre commune qu'à la mémoire de son histoire, de notre histoire.

Je m'étais donc promis la chose suivante : la première anecdote que je raconterai dans le bulletin municipal, serait cette histoire là.



Il était une fois en l'an 1781..... un différend entre les villages de La Neuville en Hez et de La Rue Saint Pierre.

L'affaire remonte au 7 juillet 1772. Ce jour-là, il a été dressé un procès verbal par le dénommé **Germain de Lamarre**, garde-chasse pour Monsieur le Duc de Fitzjames et gardemessier (celui qui garde les moissons et les fruits) pour le terroir de La Rue Saint Pierre.

Celui-ci énonce, dans son procès verbal, qu'étant parvenu au canton appelé *"Le trépied"*, situé au dessous du moulin à vent, il a aperçu une troupe de porcs qui venait par le chemin qui conduit de La Neuville en Hez vers Fay Saint Quentin.

Il dit avoir reconnu que c'était la troupe de porcs de La Neuville en Hez, au nombre de trente neuf, conduits par deux enfants du nommé **Pierre de Vayen** demeurant à La Neuville en Hez. Il leur fit remarquer, qu'à plusieurs reprises, il leur avait dit de ne pas venir sur ledit terroir de La Rue Saint Pierre. Cette foi-ci, les deux enfants lui répondirent que c'était le sieur **Claude-René Pilon**, laboureur demeurant à La Neuville en Hez, qui les avait envoyés là.

Le garde leur répondit que le sieur **Pilon** ni les autres habitants de La Neuville en Hez n'avaient aucun droit de pâture sur le terroir de La Rue Saint Pierre et il leur déclara qu'il allait dresser procès verbal auprès du juge de Fitzjames.

Le procureur fiscal de la Duché-pairie de Fitzjames fit assigner le sieur **Pilon** et le 9 octobre 1772, les conclusions de l'audience furent les suivantes :



















Page 20 Bulletin Municipal

"Et, attendu qu'il est de droit que les habitants d'une paroisse ne peuvent faire pâturer leurs

Pilon, d'envoyer ses bestiaux sur le territoire de La Rue Saint Pierre".

» mages & intérêts, &c ». Les Habitans de la Neuville-en-Hez, sentirent le coup qu'on vouloit porter à leurs droits, & la nécessité de le parer; ils firent une délibération légale pour intervenir dans cette cause. Ils se prémunirent de l'autorisation du commissaire départi, prescrite par les réglemens. Ils présenterent leur requête d'intervention, ils en déduisirent les moyens, & ils demanderent à être maintenus & gardés dans le droit qu'ils avoient toujours eu, & en la possession & jouissance suivie & non interrompue de la pâture en commun pour leurs bestiaux, avec les Habitans du village da la Rue Sninte Pierre , que rous de serviroire da da Neuville en-Hez, Courlieu & la Rue-Saint-Pierre, comme ne faisant qu'un seul & même territoire. Sur cette contestation est intervenu sentence en la duché-pairie de Fitzjames, le 18 Mars 1776, conçue en ces termes: » Nous, sans avoir égard à l'intervention des » Habitans de la Neuville-en-Hez, de laquelle ils sont, » & les avons déboutés, faisant droit sur la demande des » Syndies & Habitans de la Rue-Saint-Pierre, portée par » leur requête & exploit, des 5 & 6 Octobre 1772, avons » fait & faisons désenses à Claude-René Pilon & à tous

Page n°5 du "Précis".

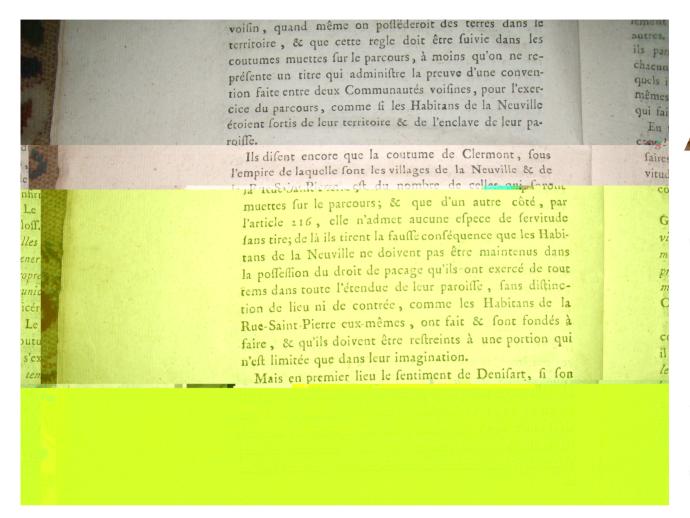
Les habitants de La Neuville en Hez sentirent le coup qu'on voulait porter à leurs droits. Ils présentèrent donc une requête auprès du tribunal évoquant "une pâture commune pour leurs

Suite à cette contestation, l'audience du 18 mars 1776 en la Duché-pairie de Fitzjames confirme le premier jugement en ces termes : "Nous, avons fait et faisons défense à Claude-René Pilon

Ceci nécessite une explication.

La paroisse de La Neuville en Hez est composée de deux villages, l'un qui retient le nom de La Neuville en Hez, l'autre connu sous le nom de La Rue Saint Pierre. Ces deux villages n'ont qu'une seule église paroissiale située à La Neuville en Hez. Même si la nécessité du temps a fait qu'une chapelle a été établie à La Rue Saint Pierre, le vicaire de cette chapelle reste soumis à l'inspection du curé de l'église paroissiale. Par conséquent, La Neuville en Hez et La Rue Saint Pierre ne forment qu'une seule et même paroisse et ont en commun la pâture pour leurs bestiaux.

Sur de leur fait, les habitants et les syndics de La Neuville en Hez décident donc de faire appel de cette décision. Un rapporteur est nommé, **Monsieur de Saint Juire**, un avocat les représente, **Maître Cohin** et un écrit, appelé "Précis" est présenté au Procureur du roi, **Monsieur Dardenne**.



Page n°8 du "Précis".

Fort de ce "Précis", document produit pour la cause des habitants de La Neuville en Hez, **Maître Cohin** prend la parole. Nous sommes le 19 mars 1781.

Angélo VENTURINI.

Page 22 Bulletin Municipal

Les associations Neuvilloises

ASSOCIATIONS	PRESIDENT(E)	CONTACT	ACTIVITES
ACPG-CATM	Jacques LEFORT	03.44.19.03.16	Association des combattants prisonniers de guerre et des combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc
AFODHEZ	Micheline BERGERON Charles DESBOUIS (Trésorier Adjoint)	01.34.70.62.61 03.44.78.94.67	Euvrer à la sauvegarde de l'intégrité du massif forestier à Hez-Froidmont (excursions, colloques)
ASCALIT	Gaston LECLERC	03.44.78.99.27	Association à but culturel par ses conférences, ses concerts et ses sorties découvertes
ASNH FOOT	Yoan GOUDRY	06.70.48.44.12 www.laneuvilleenhezfoot.footeo.com	Football
CLUB SAINT LOUIS du 3ème âge	Anne-Marie MORNAY	03.44.51.61.79	voyages, repas, brocante, travaux manuels
COLORI'HEZ	Ginette VOLONDAT	03.44.78.51.99	Association de peintres amateurs
COMITE DES FETES	Nathalie ROUX	03.44.50.20.00	Animations diverses: fêtes, lotos, brocante, ciné rural
LA CARPE NEUVILLOISE	Gilles HENON	03.44.78.00.85	Pêche
LA FOURMILIERE	Paul RONGERAS	03.44.51.69.79 06.88.26.55.07 asso.lafourmiliere.free.fr	Permettre aux gens du village de se rencontrer en échangeant des savoirs et des services gratuitement
LA NEUVILLE EN FAMILLE	Sylvie LEROUX	03.44.78.97.77	Lotos, soirées chanteurs ama- teurs, marché artisanal
LA NEUVILLE EN HEZ TENNIS	Aline LEFORT	06.09.68.57.91	Tennis pour tous
LA VIE EN ROSE 60	Alain STOOP	09.63.27.43.43	Chant et sonorisation
SCULPTURE ET CERAMIQUE	Catherine MATHIEU	03.44.78.97.96	Expositions, manifestations culturelles, stages et cours
SOCIETE DE CHASSE	Claude BOYART	03.44.51.66.17	Chasse (garde: Patrick BAUSSART Tel: 03.44.78.92.30)
TEAM OISE ORGANISATION	Jean-François DUFOUR	03.44.51.65.93 06.50.71.56.90 http://teamoise.free.fr	Compétitions et randonnées cyclistes et VTT



As.C.A.Lit

Association Culture Architecture Liturgie

"SORTIE CULTURELLE"

Le Jeudi 10 juin, l'AsCALit a organisé sa sortie à Compiègne





La journée culturelle de l'AsCALit s'est déroulée à Compiègne et avait pour thème "COMPIEGNE, sa Mémoire, son Patrimoine". Cette sortie a vu la participation d'une vingtaine de personnes qui furent ravies de découvrir ce lieu hautement symbolique : le Mémorial de l'internement et de la déportation de Royallieu. L'après-midi s'est passé dans le magnifique parc du Château avec une visite guidée.

Le repas de midi a été pris dans la plus grande convivialité au restaurant " Le Palais gourmand ".

OISE VERTE ET BLEUE

Le Dimanche 30 mai, l'AsCALit s'est associée aux festivités de l'Oise Verte et Bleue organisée par le Conseil Général.

L'Association a organisé un concert-spectacle "Raconte Neige-Blanche" donné par Marie-Blanche DIETSHY, auteur et compositeur qui a rassemblé une cinquantaine de personnes.



L'AsCALit vous donne rendez-vous le 12 décembre prochain pour son deuxième concert de Noël qui sera donné par le groupe instrumental de l'ADEIV de Maignelay sous la direction de Nicolas LEFEVRE.

Page 24 Bulletin Municipal

COLORI ' HEZ

Association de 15 peintres amateurs présidée par G.VOLONDAT, alias MIMI COLOR.



Colori'hez a fêté ses 10 ANS à l'occasion de l'exposition annuelle de Mai 2010 (les 7, 8 et le 9 Mai en compagnie de « La fourmilière »). Comme chaque année les visiteurs ont été nombreux et notre satisfaction a été grande...

Le « plus » de cette année pour nous a été aussi de rappeler que le Président Fondateur était Jacques VOLONDAT (décédé en mai 2000) qui était l'époux de MIMI COLOR.

Cette exposition lui était particulièrement dédiée et quelques unes de ses nombreuses œuvres étaient exposées, pour le plus grand plaisir de ses amis et des visiteurs.



Au vernissage, avec Mimi M.COURTIAL et M.DUFOUR (07/05/2010)



Le groupe des peintres réunis avec notre invitée Laurence PELLERIN

Puisqu'elle a pris la suite de la Présidence, ainsi Mimi a aussi fêté ses 10 ans au sein de l'association.

Nous avions invité cette année une connaissance amie Laurence PELLERIN qui fabrique (uniquement pour ses besoins personnels) des meubles et petits objets en carton récupéré, nous la remercions de sa présence à notre exposition.

REPORTAGE sur notre expo-

Le vendredi matin du 7 Mai était réservé à la visite des enfants des écoles, et il est très amusant et intéressant de lire les observations des enfants sur notre livre d'or.

Voici quelques photos souvenir de leur passage.



« les visiteurs » 1



« les visiteurs » 2



« les visiteurs » 3



« y a de la joie... »



L'enfant coquin



On repart...

Vendredi soir: le VERNISSAGE

Nos nombreux catalogues (avec mini-tableaux) ont eu du succès, les tableaux à gagner s'exposaient aux regards des nombreux invités, les toasts avaient l'air sympathiques, les amis peintres étaient venus...

Tous les « ingrédients » étaient réunis pour un vernissage convivial, ce qui fut le cas. Les photos en témoignent.



Mr le Maire fait son discours



Mimi a droit à des fleurs...



les amis peintres



L'incontournable catalogue



les œuvres de Jacques exposées (paysages, chevaux, nature morte...)



cette jolie petite fille est devenue peintre de Colori'hez... qui est-elle ?

Samedi et dimanche 8 et 9 Mai



visiteurs connus!



eux aussi... parents de François.



ça bosse!



Et pour terminer, l'heureuse gagnante de 2 tableaux (Anne-Catherine)

RDV le 3/10/2010 pour l'expo le jour de la brocante du club St-Louis. C'était le mot de la fin.

Mimi COLOR et son équipe.

Page 26 Bulletin Municipal



La Fourmilière

65 familles témoignent de leur attachement à la Fourmilière. Pour la huitième année d'existence, le nombre d'adhérents ne faiblit pas. Certains sont présents depuis le début.

Les moments forts de cette nouvelle année ont été:

<u>Le 28 février</u>: salon informatique, qui comme d'habitude a mis à l'honneur les consoles de jeux d'un autre âge. Cette année la tempête nous a privés d'une partie de notre public. Cette manifestation n'a pas eu le succès espéré. Espérons que l'année prochaine sera meilleure.

<u>Le 9 mai</u> : 8^{ème} marché d'échange de plantes et concours d'épouvantails. Cette année encore, nous nous sommes associés avec Colori'Hez qui proposait une exposition de peinture.

Nous avons vu plus de 600 plantes passées d'une main à l'autre avec le petit conseil qui va avec. Quant à lui, le concours d'épouvantails a attiré une trentaine d'artistes. Il n'était pas facile, pour les membres du jury, de départager les candidats.

Voici donc les résultats de ce concours :

1 coupe remportée par l'école maternelle de La Neuville.

1 coupe remportée par l'école primaire de La Neuville.

Dans la catégorie des moins de 15 ans :

1ère Sophie BAILLIF

2ème Maele VIANEFE, Laura WANDEWALLE et Marie-Virginie ARNERIN (épouvantail fabriqué à trois).

3ème Kenny CUNIN



Nous remercions la Scierie Jérôme et la ferme de Mr DESTREE qui ont fourni le bois et la paille. Nous remercions également l'école de La Neuville, pour la fabrication des affiches et des épouvantails.

<u>Le 29 et 30 mai</u> : OISE VERTE ET BLEUE. Pendant deux jours, nous avons animé un stand de poterie. Plus de 200 enfants ont mis la main à la pâte.





Nous remercions tous les intervenants qui nous ont aidés à animer ce stand.

Petit rappel pour les nouveaux habitants :

La Fourmilière est une association loi 1901 dont le but est l'échange de savoirs et de services, mais surtout, de permettre aux gens du village de se rencontrer.

Une permanence est ouverte à tous, adhérents et non adhérents, le 1^{er} mardi de chaque mois à la salle des associations de 18 h 00 à 19 h 00. Venez nous rencontrer pour discuter, échanger des idées ou faire des propositions de sorties ou d'animations.

Retrouvez nous aussi sur Inte	ernet
-------------------------------	-------

Les services proposés par La Fourmilière sont les suivants :

- Conseil en restauration de meubles anciens
- Prêt de remorque
- Petit bricolage
- Petite manutention
- Travaux manuels divers
- Peinture d'objets
- Dessin, petite déco d'intérieur
- Couture
- Petite mécanique, électroménager
- Conseil en électricité et photos
- Conseil en tricot et prêt d'aiguilles
- Cuisine
- Conseil en jardinage
- Echange de recettes régionales et Traditionnelle
- Apprentissage Word/Excel
- Conseil en informatique
- Ecriture/correction de courrier
- Traduction français/anglais, français/allemand

- Courses diverses
- Ramassage de courrier
- Co-voiturage
- Sortie cinéma, spectacle...
- Balade en forêt
- Conseil en jardinage
- Arrosage de plantes
- Echange de plantes, graines et boutures
- Garde d'enfants ponctuelle
- Soutien scolaire ponctuel (par des enseignants)
- Prêt de jeux, de livres et de livres d'art
- Cuisson céramique
- Conseil et initiation aux techniques de la sculpture
- Lecture aux personnes
- Conseil en informatique
- Démarches auprès des administrations
- Photocopies
- Apprentissage Photoshop
- Recherche de documents sur Internet

La Fourmilière met aussi gratuitement à la disposition de ses adhérents le matériel suivant :

- Congélateur
- Réfrigérateur
- Lave linge
- Radiateurs électriques
- Nettoyeur haute pression
- Aspirateur eau et gravas
- Aspirateur souffleur et broyeur de feuilles
- Tronçonneuse thermique

- Barbecue 25/30 personnes
- Un échafaudage hauteur de travail 2,50 m
- Un échafaudage hauteur de travail 5,00 m
- 2 barnums (3,00 m X 6,00 m)
- Un taille haie thermique
- Un débroussailleur thermique

La navette:

Tous les vendredis matin, la navette (accessible à tous) vous permet de vous rendre à l'Intermarché de Clermont. Départ à 9 h 30 de La Neuville et retour vers 11 h 30 devant votre domicile. Il n'y a pas d'âge pour emprunter la navette. Vous n'avez pas de permis de conduire ou vous n'êtes plus sûr de vous au volant, vous prenez des risques et en faites prendre aux autres, ce service est fait pour vous. L'essayer c'est l'adopter (Tarif 5 € aller et retour).

Pour tous renseignements complémentaires : tel : 03.44.78.94.07

Page 28 Bulletin Municipal

Nous nous regroupons également pour commander du fioul afin de bénéficier de tarifs intéressants. (Plus nous serons nombreux plus le prix sera intéressant). Les périodes retenues pour les commandes de fioul sont les suivantes : février, juillet et septembre.

Les personnes intéressées pour utiliser le système de commandes groupées peuvent se joindre à nous. En effet, pour le mois de septembre, nous allons essayer de commander une grosse quantité de fioul. Pour cela si vous le souhaitez, que vous soyez adhérent ou non à la Fourmilière, nous vous demandons de bien vouloir <u>remplir le coupon ci-dessous ou le recopier</u> et de le déposer chez Mr Rongéras 3 rue St Louis. Nous prendrons contact avec vous afin de finaliser la commande.

Rendez-vous à la permanence le premier mardi de chaque mois de 18 à 19 heures à la Salle des Associations.

Téléphone : 06.88.26.55.07	
Téléchargez le bulletin d'adhésion sur notre site Internet : _	

Au nom de toute l'équipe, je vous souhaite de très bonnes vacances.

PAUL RONGERAS
Président de l'Association

Coupon à déposer au 3 rue Saint Louis :			
NOM	Prénom		
Tél.:			
Je suis intéressé par la con	nmande groupée de fioul du mois de septembre.		



La Carpe Neuvilloise



Cette association fut fondée en 1947, sans doute la plus ancienne association avec celle de la chasse

Je repris la Présidence de celle-ci en 1990 avec 30 sociétaires à l'année et plus de 200 cartes à la journée délivrées sur l'année 2009.

Pour l'année 2010, un rempoissonnement de l'étang a été effectué pour un montant de 3 600 €.

Actuellement, plusieurs problèmes se posent car l'étang vieillit : effondrement du pont qui fait le tour de l'étang et le niveau de l'eau qui baisse de plus en plus, après une réparation de colmatage faite avec l'aide de la mairie, nous pensions avoir résolu ce problème, malheureusement depuis le mois de mai le niveau de l'eau s'est remis à descendre.

Après plusieurs contacts avec Monsieur le Maire puis son Conseil Municipal et mon référent Monsieur Ducollet, la commune prendra en charge la fuite qui se trouve au niveau de la digue sous la vanne actuelle et qui ne cesse de s'agrandir et menace de vider l'étang complètement

J'espère préserver cet étang dont vous profitez lors de vos balades parce que ce site n'est pas que lieu de pêche et qu'il faut conserver ce patrimoine de La Neuville-en-Hez.

Je tiens aussi par le biais de votre journal à rendre hommage à notre garde pêche Monsieur GOUTORBE qui vient de nous quitter emporté par la maladie. Je rends hommage à son dévouement durant de nombreuses années auprès de notre association et je présente à sa compagne ainsi qu'à ses proches mes sincères condoléances.

Après ce premier contact avec votre bulletin municipal, les membres de l'association et moimême espèrent vous rencontrer au bord de l'étang.

> Le Président, M. Gilles HENON





Rempoissonnement de 2008

Page 30 Bulletin Municipal

la Neuville en Famille

Voici un résumé des différentes manifestations organisées par l'Association en 2010 :

Janvier : loto

Avril: loto et chasse à l'œuf

Juin : concours de pétanque (grande réussite renouveler au mois de septembre)

Nous remercions les nombreuses personnes ayant participé à ces manifestations, les bénévoles, les miss muguet 2010 et la commune pour le prêt de matériel.





Les manifestations à venir :

Dimanche 29 août : concours de pêche au petit étang du village Dimanche 30 octobre : marché artisanal à la salle des fêtes.

Les membres du Bureau.



ASNH Football

Une initiative intéressante pour nos jeunes Neuvillois

ASNH Football crée pour la saison prochaine de foot 2010/2011 une équipe jeunes U7 (nés en 2002 et 2003). Déjà 10 jeunes, pour la plupart Neuvillois, sont déjà inscrits.

Le recrutement est toujours en cours.

Vous pouvez contacter le Président Yoan GOUDRY au 06.70.48.44.12 ou la secrétaire Amélie CARETTE au 06.45.79.16.47 ou la Vice-présidente Déborah LAGAND au 06.13.76.30.37

TEAM OISE ORGANISATION



Nouvelle tenue vestimentaire pour notre Club!!!

Depuis sa création, notre club arborait des maillots à tendance rouge et blanche, bien connu du monde cycliste départemental et régional.

Il était nécessaire de donner une touche de jeunesse à notre club.

C'est chose faite depuis le 2 juillet dernier, un nouvel équipement avec de nouvelles couleurs issues des couleurs départementales, volontairement très voyant (mieux vaut être vu des automobilistes ...); tenue où figure bien évidemment l'emblème de notre commune. Sans nos partenaires, que nous tenons à remercier, nous n'aurions pu offrir à nos licenciés cet équipement complet.

Nous les remercions.



Nos activités passées et à venir :

- Depuis début 2010, notre club a organisé les 2 traditionnelles courses sur route à la Rue St Pierre avec 185 participants et Litz avec 106 participants, cette épreuve ayant dû subir juste avant le départ un fort orage qui a découragé bon nombre de coureurs à prendre le départ.
- ➤ Une nouvelle rando VTT (dans le cadre de l'Oise Verte et Bleue) baptisée TRANS'OISE VTT qui a recueilli 115 participants.

Notre idée : faire devenir cette nouvelle rando comme une randonnée phare du nord de la France en proposant des parcours s'échelonnant de 15 à... 100 km.

Dans les semaines et mois à venir :

- Le lundi 23 aout, le prix de la municipalité et du Comité des fêtes de La Neuville-en-Hez.
- ➤ Le samedi 23 octobre, la 2ème journée du Fan Club Guillaume LEVARLET (professionnel chez SAUR—SOJASUN), licencié au Team Oise, avec nous l'espérons plusieurs professionnels comme l'an passé. Comme l'an passé, des épreuves VTT seront organisées pour les jeunes sur la place et les Neuvillois sont les bienvenus.
- ➤ Enfin le samedi 13 novembre autour de l'étang communal, un cyclo cross et à nouveau des épreuves pour jeunes en VTT.
- ➤ Nous serons également présents à la fête des associations à Bailleur sur Thérain le dimanche 12 septembre prochain où des randonnées VTT pour tous et une animation VTT jeunes vous seront proposées.

Vous pouvez nous contacter: team.oise.org@clubinternet.fr ou Tél/Fax: 03.44.51.65.93

Page 32 Bulletin Municipal

Le 30 janvier 2010 le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 janvier 2010, s'est réuni à la Mairie 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DUFOUR, Maire.

Etaient présents:

Messieurs et Mesdames LEFORT Jacques, DUCOLLET Gérard, VENTURINI Angélo, BAUSSART Patrick, MERMA Colette, VASSEUR Frédéric, LEMOINE Jean-Luc, VANDERSTICHELE Karine, DARBAS Fabien, LEBRUN Francis, HELIE Nadine et DEVISSCHER Arnaud.

Etaient absents excusés :

Monsieur Gérard LARDY a donné pouvoir à Gérard DUCOLLET,

Madame Catherine MATHIEU a donné pouvoir à Jean -François DUFOUR.

Monsieur Arnaud DEVISSCHER a été élu Secrétaire.

Factures d'investissement 2010 non prévues au budget 2009

Jusqu'à l'adoption du budget communal et d'assainissement 2010, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart (25%) des crédits ouverts au budget de l'exercice 2009.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Rue de la Fontaine : financement des travaux

Monsieur le Maire expose la nécessité de recourir à une demande de financement afin de réaliser les travaux Rue de la Fontaine suivant le plan de financement ci-après :

 Subventions:
 100 376

 Tva:
 41 665

 Part communale:
 112 197

Coût total des travaux 254 238 € TTC

Deux prêts seraient donc nécessaires, un de 110 000 € pour les travaux sur 15 ou 20 ans et un autre pour l'avance TVA de 40 000 € sur 2 ans maximum.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à procéder à toutes les formalités, et à signer tout document nécessaire pour la mise en place de ces prêts.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Délégation de compétence d'électrification avec le Syndicat d'Electricité de l'Oise

Monsieur le Maire rappelle que le syndicat départemental d'électricité (SE60) assure déjà la réalisation des extensions de réseaux pour le compte de communes adhérentes.

Il informe que les nouveaux statuts du syndicat d'électricité de l'Oise adopté lors du comité syndical du 26 mars 2009 ont été validés par arrêté préfectoral du 30 avril 2009.

Cet arrêté constate le retrait des chambres consulaires et porte extension des compétences du syndicat en lui permettant d'exercer à titre optionnel les renforcements, enfouissements et sécurisations de réseaux.

Monsieur le Maire rappelle qu'un renforcement de réseau est nécessaire en cas de chute de tension sur les réseaux ou d'insuffisance de puissance du poste ne permettant pas d'alimenter correctement les usagers.

ERDF alerte la commune sur la nécessité de renforcer le réseau via des fiches propositions travaux et anticiper les plaintes de clients.

La réalisation de ces renforcements est souvent différée par les communes alors qu'ils s'avèrent nécessaires dans un contexte de dynamisme foncier des communes.

Il explique aussi que la sécurisation d'un réseau consiste à remplacer des fils nus par du torsadé ce qui contribue aussi à renforcer le réseau.

La réalisation des travaux d'enfouissement est motivée par des raisons seulement esthétiques ou de coordination de travaux.

Le maire propose de confier au Syndicat départemental qui dispose de techniciens, de marchés et de compétences spécialisées les compétences suivantes :

- ➤ Renforcements du réseau électrique en technique aérienne et/ou souterraine et postes de transformation HTA/BT, la tranchée aménagée ainsi que les équipements de communications téléphoniques et d'éclairage public
- Renouvellement de réseaux en technique aérienne et/ou souterraine, la tranchée aménagée ainsi que les équipements de communications téléphoniques et d'éclairage public
- ➤ Enfouissements et intégration des réseaux électriques, d'éclairage public et téléphoniques

Une fois la compétence confiée au SE60, la commune ne peut plus la reprendre pendant une durée de quatre ans.

Monsieur le Maire indique néanmoins que le SE60, ne disposant pas de la taxe d'électricité, fait les avances de fonds pour le paiement des travaux.

La commune acquitte une contribution aux investissements pour la part d'opération restant à charge du SE60 (participations et subventions déduites ainsi que la récupération de TVA par le syndicat).

Cette contribution est imputée en section d'investissement à l'article 2041 « subvention d'équipement aux organismes publics »

Vu les statuts adoptés par arrêté préfectoral en date du 30 avril 2009

Vu l'article 10 de ces statuts sur le fonctionnement de ces compétences optionnelles notamment les participations des collectivités

Vu la délibération du 24 juin 2009 visée le 7 juillet 2009 fixant la contribution des collectivités à la maîtrise d'ouvrage

Vu la loi de finances rectificative 2009 du 20 avril 2009 modifiant l'article L.5212-24 du CGCT légalisant les contributions des collectivités comme fonds de concours

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré décide par 14 voix pour et 1 abstention

Article unique : de déléguer au SE60 la maîtrise d'ouvrage des travaux suivants :

- Renforcements du réseau électrique en technique aérienne et/ou souterraine et postes de transformation HTA/BT, la tranchée aménagée ainsi que les équipements de communications téléphoniques et d'éclairage public
- Renouvellement de réseaux en technique aérienne et/ou souterraine, la tranchée aménagée ainsi que les équipements de communications téléphoniques et d'éclairage public

➤ Enfouissements et intégration des réseaux électriques, d'éclairage public et téléphoniques

Cette compétence consiste :

- ➤ Appui technique de la commune et relations avec ERDF
- ➤ A valider la solution technique donnée par ERDF et réaliser le chiffrage
- ➤ A demander les subventions
- > A réaliser les travaux en conformité avec les règles du Code des Marchés Publics

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Revalorisation des tarifs de location de la salle des fêtes à la Neuville en Hez

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'augmenter le coût de la salle des fêtes à compter du 1er janvier 2011 dans les conditions suivantes :

Les habitants de la commune de :

200 € pour 2 jours (au lieu 150 €)

Et

100 € pour une journée (au lieu de 75 €)

Les extérieurs de :

400 € pour 2 jours (au lieu de 350 €)

Et

200 € pour une journée (au lieu de 180 €)

Le Conseil Municipal décide également de proposer une option facultative de nettoyage pour les particuliers, comme pour les associations, option tarifée à hauteur de 60 €.

Elle sera proposée à partir du 1^{er} avril 2010, les conditions exactes seront reprises dans la convention de la location de la salle des fêtes qui sera modifiée en conséquence.

Page 34 Bulletin Municipal

Conditions de location du logement communal au 11 rue du Général Leclerc

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer l'appartement communal situé au 11 rue du Général Leclerc à Mademoiselle DIOGO Amandine et Monsieur RAMOS Jérôme à compter du 6 février 2010 pour un loyer mensuel de 500 euros, charges non comprises.

Il s'agit d'un bail d'une durée de 6 ans, à usage d'habitation

La réalisation du bail sera confiée à Maître GUI-RAUD Notaire à Clermont.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire pour la signature dudit bail.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Renouvellement bail

Le Conseil Municipal décide de renouveler le bail de Mademoiselle Estelle VANDEPUTTE à compter du 11 Novembre 2010 pour 9 ans.

Les terres ci-dessous désignées :

TERROIR	SECTION	NUMERO	SUPERFICIE
LITZ	ZE	9	7ha, 68a, 82ca

La réalisation du bail sera confiée à Maître GUI-RAUD Notaire à Clermont.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire pour la signature de ce bail.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Renouvellement bail

Le Conseil Municipal décide de renouveler le bail de la Société Civile des Droits de Chasse de La Neuville En Hez à compter du 1^{er} Août 2010, pour 9 ans et de fixer le fermage annuel à 80 €.

Les terres ci-dessous désignées :

Ī	TERROIR	SECTION	ADRESSE	SUPERFICIE
	LA NEUVILLE EN HEZ	A 0520	LE BOIS COTTU	1ha, 05a, 52ca
•	LA NEUVILLE EN HEZ	B 0393	LE PETIT MARAIS	0ha, 26a, 33ca
	LA NEUVILLE EN HEZ	B 0395	LE PETIT MARAIS	3ha, 40a, 10ca
	LA NEUVILLE EN HEZ	B 0500	BOIS COMMUNAL	26ha, 36a,20ca
	LA NEUVILLE EN HEZ	B 0501	BOIS COMMUNAL	10ha, 44a, 80ca
	LA NEUVILLE EN HEZ	B 0524	BOSQUET DU PARC	1ha, 34a,40ca
	LA NEUVILLE EN HEZ	B 0614	BOIS COMMUNAL	9ha, 58a, 30ca
	LA NEUVILLE EN HEZ	B 0615	BOIS COMMUNAL	3ha, 45a, 00ca

La réalisation du bail sera confiée à Maître GUI-RAUD Notaire à Clermont.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire pour la signature de ce bail.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Elections régionales des 14 et 21 mars 2010 Bureaux de vote

BUREAU DE VOTE DU 14 MARS 2010

8 h à 10 h:

Mr Jean-François DUFOUR Mme Nadine HELIE Mr Fréderic VASSEUR

10 h à 12 h:

Mr Jacques LEFORT Mme Karine VANDERSTICHELE Mr Gérard DUCOLLET

12 h à 14 h:

Mr Jean-Luc LEMOINE Mme Colette MERMA Mr Patrick BAUSSART

14h à 16h:

Mr Fabien DARBAS Mr Francis LEBRUN Mr Angelo VENTURINI

16h à 18h:

Mr Gérard LARDY Mme Catherine MATHIEU Mr Arnaud DEVISSCHER (ou Mr J-F DUFOUR)

BUREAU DE VOTE DU 21 MARS 2010 8 h à 10 h :

Mr Jean-François DUFOUR Mme Nadine HELIE Mr Frédéric VASSEUR

10 h à 12 h:

Mr Jacques LEFORT Mme Karine VANDERSTICHELE Mme Colette MERMA

12 h à 14 h:

Mr Jean-Luc LEMOINE Mr Gérard DUCOLLET Mr Patrick BAUSSART

14h à 16h:

Mr Fabien DARBAS Mr Francis LEBRUN Mme Catherine MATHIEU

16h à 18h:

Mr Gérard LARDY Mr Angélo VENTURINI Mr Arnaud DEVISSCHER

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Le 6 avril 2010 le Conseil Municipal dûment convoqué le 26 mars 2010, s'est réuni à la mairie à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DU-FOUR, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames LEFORT Jacques, DUCOLLET Gérard, VENTURINI Angélo, BAUSSART Patrick, MERMA Colette, LARDY Gérard, VASSEUR Frédéric, VANDERSTICHELE Karine, DARBAS Fabien, LEBRUN Francis, HELIE Nadine, DUBOURG-MATHIEU Catherine et DEVISSCHER Arnaud.

Etaient absents excusés :

Jean-Luc LEMOINE a donné pouvoir à Jean-François DUFOUR.

Monsieur Jacques LEFORT a été élu Secrétaire.

Compte administratif 2009

COMMUNE (M14):

Le Conseil Municipal donne la Présidence à Madame Colette MERMA et Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2009 qui représente :

Un excédent en section d'Investissement de : 35 115,13 €

Un excédent en section de Fonctionnement : 244 057.80 €

Etabli par le comptable du trésor, le compte de gestion est rigoureusement identique au compte administratif de l'ordonnateur.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

ASSAINISSEMENT (M 49):

Le Conseil Municipal donne la Présidence à Madame Colette MERMA et Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2009 qui représente :

Un déficit en section d'Investissement de 4 408,69 €

Un excédent en section de Fonctionnement : 26 628.86 €

Etabli par le comptable du trésor, le compte de gestion est rigoureusement identique au compte administratif de l'ordonnateur.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Taxes 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 14 voix pour et 1 abstention de fixer les taux suivants :

2010			
Taxe d'Habitation :	6.93		
Foncier Bâti :	24.94		
Foncier Non Bâti :	83.09		
Taux Relais :	8.43		

Page 36 Bulletin Municipal

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Budget primitif 2010

COMMUNE (M14):

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le Budget Primitif communal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section d'Investissement : 2 007 515.00 € Section de Fonctionnement : 729 181,32 €

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

ASSAINISSEMENT (M49):

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le Budget Primitif d'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section d'Investissement : 99 763.69 € Section de Fonctionnement : 57 220.17 €

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Affectation du résultat de l'exercice communal 2009

Le Conseil Municipal (1), en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé le 6 avril 2010, le Compte Administratif pour 2009 qui présente un **excédent de fonctionnement d'un montant de 244 057,80 €.**

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 Décembre 2009, et des recettes certaines restant à recevoir à la même date,

Considérant que le Budget 2010 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (ligne 023 Fonctionnement Dépenses) à la section d'investissement ligne (021 Investissement Recettes) de 101 610 €.

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068 Investissement Recettes), pour 47 022,87 €.

Affectation à l'excédent reporté, compte 002 Fonctionnement Recettes, pour 197 034,93 €.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Affectation du résultat de l'exercice d'assainissement 2009

Le Conseil Municipal (1), en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M 14.

Après avoir approuvé le 6 avril 2010, le Compte Administratif pour 2009 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 26 628.86 €.

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 Décembre 2009, et des recettes certaines restant à recevoir à la même date.

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068 Investissement Recettes), pour $4\,408,69\,\epsilon$

Affectation à l'excédent reporté, compte 002 Fonctionnement Recettes, pour 22 220.17 €

Vote des subventions pour les associations en 2010

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2009	SUBVENTIONS 2010
ACPG à LA NEUVILLE EN HEZ	200	200
AFODHEZ	200	200
ASCALIT à LA NEUVILLE EN HEZ	200	200
ASNH Foot à LA NEUVILLE EN HEZ	1 300	1 300
CADETS SAPEURS POMPIERS	100	100
CCAS à LA NEUVILLE EN HEZ	2 000	$2\ 000$
CHENIL SAINT CLAUDE à BURY	200	200
CLUB CYCLOTOURISME SACY (Balade	e) 300	300
CLUB SAINT LOUIS 3ème Age	400	400
à LA NEUVILLE EN HEZ		
COLORI'HEZ à LA NEUVILLE EN HEZ	350	350
COMITE DES FETES	3 300	3 300
COOPERATIVE SCOLAIRE	800	800
à LA NEUVILLE EN HEZ		
CROIX ROUGE	100	100
DDEN	100	100
LA NEUVILLE EN FAMILLE	350	350
LA FOURMILIERE	400	400
RESTAURANT FRATERNEL	200	200
DU CLERMONTOIS		
SAUVETEURS DE L'OISE	200	200
TEAM OISE ORGANISATION	625	625
à la NEUVILLE EN HEZ		
TENNIS à LA NEUVILLE EN HEZ	550	550
UMRAC	50	50
ENVOL	75	75
TOTAUX	12 000 €	12 000 €

Monsieur Jean-François DUFOUR s'est abstenu concernant la subvention apportée au Team Oise Organisation en tant que Président.

Monsieur Jacques LEFORT s'est également abstenu concernant la subvention des ACPG, Président de cette association.

Monsieur Gérard LARDY représenté par Madame MATHIEU-DUBOURG Catherine s'est également abstenu concernant la subvention du Comité des Fêtes, Trésorier Adjoint de cette association.

MONTANT TOTAL VOTE A L'ARTICLE 6574 AU BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA COMMUNE : 11 000 ϵ ET AU 657362 CCAS 2 000 ϵ (Reste 1000 ϵ)

Page 38 Bulletin Municipal

Le 8 juin 2010 le Conseil Municipal dûment convoqué le 27 mai 2010, s'est réuni à la mairie à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DUFOUR, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames LEFORT Jacques, DUCOLLET Gérard, VENTURINI Angélo, BAUSSART Patrick, MERMA Colette, LARDY Gérard, VASSEUR Frédéric, DARBAS Fabien, LEBRUN Francis, HELIE Nadine, DUBOURG-MATHIEU Catherine et DEVISSCHER Arnaud.

Etaient absents excusés :

Monsieur LEMOINE Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur DUFOUR Jean-François, Madame VANDERSTICHELE Karine a donné pouvoir à Monsieur VENTURINI Angélo.

Mr Gérard DUCOLLET a été élu Secrétaire.

Bail de la Poste

Suite à plusieurs restructurations, la Poste a souhaité rendre à la commune le logement, précédemment destiné à loger le receveur en fonction, au bureau de La Neuville-En-Hez et ne conserver que le local destiné à l'accueil des clients, ainsi que les locaux annexes WC et salle de repas.

Par conséquent, un nouveau bail reprenant les nouvelles surfaces louées est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal dans les conditions suivantes :

> Un loyer annuel de 1220 €.

Les charges de chauffage seront à rembourser à hauteur de 10 % sur les factures de fioul incluant la mairie, l'école élémentaire et la Poste.

La mise en place d'un compteur d'eau divisionnaire.

Les travaux d'aménagement de la salle des locaux du personnel seront réalisés par la commune pour le 31/12/2010.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Bail de la Chasse à La Rue Saint Pierre

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'établir un Bail avec la société de chasse de LA RUE SAINT PIERRE à compter du 1^{er} septembre 2010 pour 9 ans sur les parcelles suivantes :

LIEUX-DITS	NUMEROS DE PARCELLES
LE CHENE SEC	290
LE CHENE VERT	330
LE CHENE VERT	352
LE CHENE VERT	379
LE FOND DU PRE RAMBUR	7
LE FOND DU PRE RAMBUR	85
LE FOND DU PRE RAMBUR	106
LE FOND DU PRE RAMBUR	194
LE FOND DU PRE RAMBUR	198
LE FOND DU PRE RAMBUR	205
LE FOND DU PRE RAMBUR	217
LE FOND DU PRE RAMBUR	235
LE FOND DU PRE RAMBUR	243

Afin que la société de chasse puisse chasser sur ces terres.

Pour un montant annuel de 700 € à régler avant fin septembre de chaque année. (1^{er} règlement avant le 30/09/2010)

Ce bail pourra être reconduit par tacite reconduction mais non cessible.

- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit bail qui sera rédigé par Maître GUIRAUD Patrick-Jacques, 19 Rue de Paris, notaire à CLERMONT.

Concours des Maisons Fleuries 2010

Le Conseil Municipal a tiré au sort la liste des jurés pour le concours des Maisons Fleuries qui aura lieu le **samedi 3 Juillet 2010** à partir de 8 h 30 à la Mairie. Les personnes jurées sont les suivantes :

NOMS	PRENOMS	ADRESSES	
1 LARDY	Marie-José	14 Rue du Général De Gaulle	
2 LACOUTIERE	Yves	2 Chemin des Plois	
3 CAROFF	Jeanne	3 Rue du Champ de Foire	
4 GERARD	Claude	12 Rue Eugène Corbillon	
5 CAROFF	Claire	10 A Rue du Général Leclerc	
6 DELPORTE	Gérard	107 Rue du Général De Gaulle	
7 BOMPIERRE	Corinne	63 Rue du Général De Gaulle	
8 AUVRE	Virginie	8 Rue des Erables	
9 MATHIEU	Roger	4 Rue du Clos à Bœuf	
10 LAMBLA	Laurent	5 Places de Luzarches	
11 VICTOR	Denis	2 Bis Rue Saint Louis	
12 PIERART	Céline	29 Chemin du Marais	
13 BLIN	Jean-Paul	27 Rue des Sorbiers	
14 ZAWLOCKI	Clément	18 Rue du Clos à Bœuf	
15 FONTAINE	Nadège	59 Rue du Général De Gaulle	

Les conseillers qui accompagneront le jury seront Mesdames HELIE et MATHIEU et Messieurs DE-VISSCHER, DUCOLLET et VENTURINI.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Cantine provisoire à la salle des fêtes

Suite au projet de construction d'un bâtiment destiné à recevoir l'accueil périscolaire et la cantine qui devront débuter fin 2010, une cantine scolaire provisoire sera, dès la rentrée prochaine mise en place dans notre salle des fêtes récemment rénovée.

La gestion, comme pour l'accueil périscolaire, sera confiée à Léo Lagrange avec le souhait d'un repas tarifé à 5.50 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Chèques cadeaux de la Poste

A l'occasion de l'arbre de Noël 2009, de la soirée Neuvilloise 2010 et du concours de Miss muguet 2010, il a été attribué des chèques cadeaux achetés à la poste $(1 \text{ de } 15 \in, 2 \text{ de } 75 \in, 1 \text{ de } 120 \in, 2 \text{ de } 60 \in \text{ et } 2 \text{ de } 30 \in)$

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la commande et le règlement de ces chèques cadeaux.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

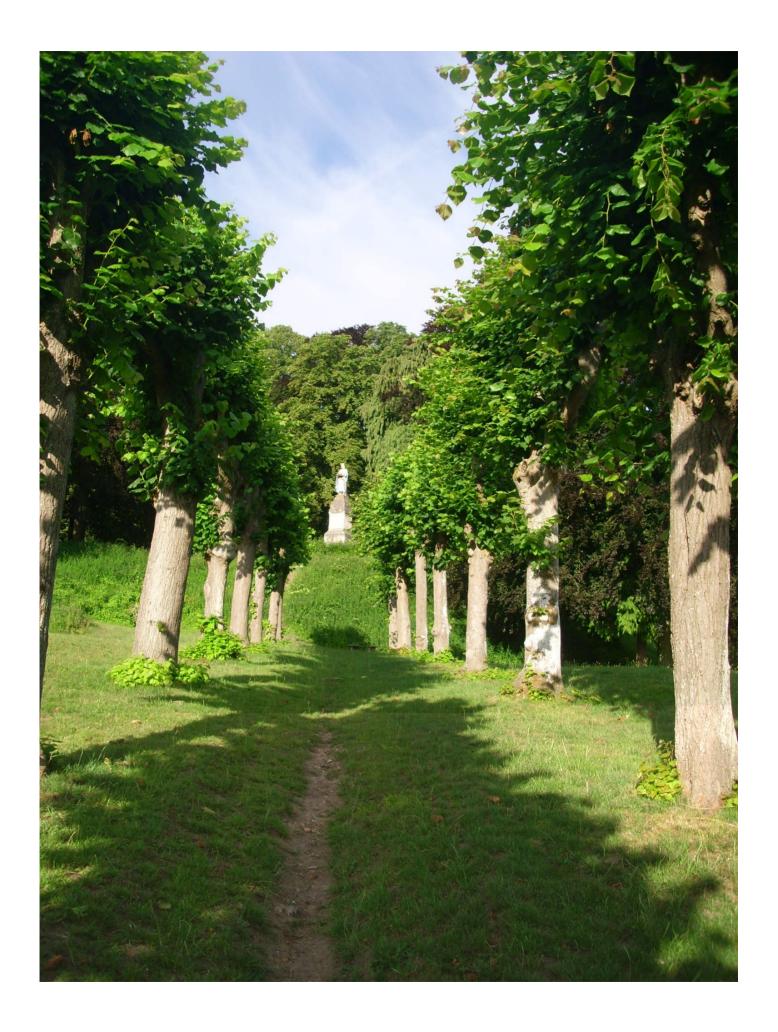
Remboursement dommage

Suite à l'incident survenu le 23 février 2010, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser les lunettes de M. BAUDART Claude (CAE dans notre commune pendant un an) selon la facture 5534 du 20 mars 2010 d'un montant total de 237 €.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Demande de participation financière

Suite à un voyage culturel et pédagogique en Vendée du 17 au 19 juin 2010 d'Adrien DUQUENNE scolarisé au Collège Sainte Jeanne d'Arc à AGNETZ. Madame DUQUENNE Stéphanie sollicite une contribution financière. Le Conseil Municipal accorde par 9 voix pour et 4 abstentions une aide de 50 €.





MAIRIE

1 rue du 8 mai 1945 60510 LA NEUVILLE EN HEZ

Téléphone: 03.44.78.95.43 Télécopie: 03.44.78.01.20

E-mail: mairie.laneuvilleenhez@wanadoo.fr Site Internet: www.la-neuville-en-hez.fr

Bulletin réalisé par : Anne TAMPERE, Adjoint Administratif.

Rédacteurs : Jean-François DUFOUR, Angélo VENTURINI, Anne TAMPERE, Colette MERMA et Elisabeth RABOURDIN pour la Bibliothèque, Ludivine LESPAGNOL pour les écoles, les Présidents et les membres d'associations.

Responsable de la publication : Jean-François DUFOUR, Maire.